

qu'il serait dangereux aux intérêts du pays d'appuyer la politique fiscale du très honorable ministre. L'amendement contenant cette prétention ayant été rejeté, je comprends que cet aspect rétrospectif des déclarations du premier ministre actuel sur le tarif douanier ne peut être discuté davantage. Cela découle clairement de Bourinot. Je cite de nouveau le précédent noté par Bourinot à la page 421.

La question s'est soulevée à la session de 1876. Un amendement ayant été repoussé, un député a déclaré qu'on ne pouvait pas discuter davantage la question principale, mais M. l'Orateur Anglin fit observer: "La Chambre n'a pas encore décidé que je quitte le fauteuil et, en conséquence, cette question est encore devant la Chambre. Les honorables députés qui n'ont pas encore parlé peuvent adresser la parole sur, à peu près, toutes les questions."

C'est-à-dire qu'ils peuvent parler "pour ainsi dire sur toutes les questions", sauf celle que la Chambre vient de décider. Je déclare donc que les honorables députés doivent se limiter aux autres questions et s'abstenir de toute autre discussion touchant la question que la Chambre vient de décider. On me permettra aussi de faire observer qu'on faciliterait les choses et qu'on expédierait la besogne plus rapidement si les honorables députés des deux côtés s'abstenaient de faire des interruptions inutiles.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne crains pas de violer votre décision, monsieur l'Orateur, car je ne veux nullement discuter le tarif. Je désire simplement présenter mes respects à ce nouveau gouvernement nymphe qui passe à l'état de chrysalide.

Un MEMBRE: La chrysalide est le premier état.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je conseille à l'honorable député d'étudier l'entomologie. Or, si mes amis du parti progressiste croient avoir eu raison de porter aux conservateurs l'appui qu'ils donnaient autrefois aux libéraux, cela ne nous regarde pas du moment où ils pourront prouver à leurs électeurs la sagesse de leur décision.

Cette question que nous avons discutée est apparemment liée à la probabilité ou l'improbabilité de la dissolution. Il n'y a pas de raison de lier ces deux choses, mais puisque l'Orateur a décidé que nous pouvons discuter pour ainsi dire tous les sujets, sauf celui du tarif, je tiens à bien insister sur le fait que, quelle que soit notre manière de voter et quelle que soit la date de la prorogation, la dissolution est inévitable. Comment le sais-je? Je connais les sentiments des honorables députés qui doivent siéger à droite. Pour votre part nous avons traversé six mois de

[M. l'Orateur.]

souffrances, nous demandant à chaque instant ce qui allait se produire et la seule chose qui nous console de cette épreuve c'est de savoir que, durant cette période, et avec l'aide de nos associés, nous avons introduit de bonnes lois dans les Statuts du Canada. Nous avons réduit les impôts, nous avons fait renaître la poste à 2c. et nous avons accompli d'autres choses dont le pays nous sera reconnaissant. Comme je le dis, c'est la fiche de consolation de cette situation et, à cause de ce que nous avons enduré, à cause de ma propre expérience, je me sens une certaine sympathie pour les honorables députés de la droite qui ne font que commencer à souffrir. Ils ne peuvent pas plus que nous endurer indéfiniment l'humiliation de se voir là-bas. Quand ils prorogeront la Chambre et la quitteront, ils sauront ce que c'est que d'occuper les banquettes ministérielles. Il n'y a pas de doute qu'ils ne souhaitent de voir arriver ce moment. Mais tant qu'ils seront là, ils seront exposés à des critiques, mais qui ne seront pas aussi méchantes que celles dirigées contre nous. Ils se laisseront imposer la dissolution aussitôt après la prorogation.

Y a-t-il un seul membre de la Chambre qui soit assez simple pour penser qu'en votant pour le Gouvernement il va éviter la dissolution? S'il en existe un, je le plains. Il semblerait que certaines promesses ont été faites. Cela ne ferait pas de mal à ceux à qui les promesses auraient été faites, mais je demande à nos collègues d'en face: comment les rempliraient-ils ces promesses? L'opinion publique est plus forte que leurs désirs. Tout le pays réclame à grands cris une solution, des élections générales. Je ne pousse pas le parti pris politique jusqu'à croire qu'il n'y a pas place ici pour des indépendants, mais je pense réellement que les affaires du pays ne peuvent pas rester plus longtemps bloquées comme elles le sont actuellement. Déjà la situation a créé une crise extrêmement grave, du fait de la naissance on ne peut moins naturelle de ce Gouvernement, laquelle est due à ce que le premier ministre a déçu le représentant du roi en le convainquant que lui et son parti pouvaient administrer la chose publique d'une façon satisfaisante et pendant un laps de temps raisonnable. Il faut qu'il y ait eu déception, autrement le représentant du roi n'aurait pas accepté son conseil et n'aurait pas refusé la dissolution du Parlement. Comme on l'a déjà dit, la responsabilité de cet acte ne retombe pas sur le représentant du roi, mais sur ses conseillers. D'après moi, il y aura des élections avant que la première neige tombe et je suis sûr que tous les membres de la Chambre qui ont à cœur le bon gouvernement et l'intérêt du Canada seront heureux ce jour-là.